

Brigitte ANNEZO

Daniel COUM

Dorothee DELBARY

Christelle DURIF

Claire GORE

Natacha HERRY

Claire LE POCREAU

Mathieu PERSONNIC

Béatrice RIGAL

Céline RIVAULT

Michèle THOS



Quand la parentalité est empêchée...

Coordination : Gaëlle LEGO

À la recherche du père

EPE Île de France 01 44 93 44 91 - colloque-ep@epe-idf.com

Apaiser les bébés, les enfants et les adolescentsRevue L'Autre - 06 84 37 78 02
anne.gerard-antigone@wanadoo.fr**Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s)**

Le Furet - 03 88 21 96 62 - secretariat@lefuret.org

Devenir parent en situation de handicap

altaas@chu-besancon.fr

Le courage de penser : sortir de la sidération.

Organisé par "L'appel des appels"

Comité de vigilance des CMPP de l'Ouest - adabzh@laposte.net

Familles de Guadeloupe entre tradition et modernité :

quel mode d'emploi pour la transmission ?

Association FORCE - forces1@wanadoo.fr

Les séparations, Victoires et catastrophes

Le Carnet Psy - www.carnetpsy.com

Psychopathologie et handicap chez l'enfant et l'adolescent

APPEA - 01 47 88 97 20 - voyazopoulos@free.fr

Le suicide... Fait humain et enjeu de sociétéGroupement d'étude et de prévention du suicide (GEPS)
chastang-f@chu-caen.fr**Mémoires et oubli : miroirs de la vie**Chiappe Formation 01 70 13 42 34
levavasseur.michelle@orange.fr

Fonction maternelle, fonction paternelle Quand la « parentalité est empêchée »...

Gaëlle LEGO

Psychologue clinicienne¹

Un enfant est, d'abord, immergé dans un monde de parole avant même sa connexion au besoin et à l'image. En effet, l'infans existe bien avant sa conception ; il est parlé par le couple parental, et cela suffit à l'introduire dans une dimension symbolique.

L'exercice de la « parentalité » suppose autre chose que la satisfaction des purs besoins ; l'éducation passe, avant tout, par la transmission d'une subjectivité. L'éducation est une opération qui consiste à produire, chez l'enfant, un passage de l'état de nature à un état de culture. Ce mouvement extrait l'infans de sa position première d'objet de la jouissance de l'Autre pour en faire « une créature du langage ». Cette opération, nous le savons depuis Freud, à quelque chose à voir avec la structure de l'Œdipe.

Dans cette transmission, « père » et « mère » sont intéressés, mais ils ne sont pas concernés de la même manière. La Mère, nous dit Lacan, est investie « en tant que ses soins portent la marque d'un intérêt particularisé, le fût-il par la

1. IMF d'Inguineil, SESSAD Lormesler et CAT Larmor-Plage.

voie de ses propres manques ».¹ Ce lieu est autre chose qu'un lieu anonyme : il n'y a qu'à se remémorer les dramatiques expériences de Frédéric II, au XII^e siècle, pour s'en convaincre.² Le Père, lui, est introduit « en tant que son nom est le vecteur d'une incarnation de la Loi dans le désir ».³ Le Père en permettant un nouage entre le désir maternel et la Loi, « humanise » le désir comme tel, lui donne un nom. Il indique comment vivre et user de la Loi. La voie est tracée pour que le petit homme puisse, à son tour, utiliser la fonction comme instrument, comme outil venant indexer sa propre jouissance. La Loi paternelle, à la sortie de l'Œdipe, s'inscrit dans l'inconscient du sujet.

Le Père, la Mère ne sont que des fonctions. Des fonctions, cependant, incarnées dans la réalité et liées à des positions sexuées. Toute famille se doit d'inventer une écriture au « non-rapport sexuel » établit par Lacan. Ce qui fait qu'un enfant est toujours prit comme « résidu », comme symptôme de la constellation familiale. En tant que « parlêtre », soit celui-ci peut venir incarner cet objet réel qui manque à la mère, ou soit il vient révéler la vérité du couple parental, en fonction de sa propre position subjective.

Mais que penser de la naissance, dans une famille, d'un enfant « handicapé » ? Les parents ne doivent-ils pas commencer par faire le deuil d'un enfant « ordinaire », pour pouvoir accueillir cet être-là avec ses difficultés, son handicap ? « Le handicap réveille des croyances obscures et anciennes où se mêlent des idées d'étrangeté, de mort, de sexualité

2. LACAN J., « Note sur l'enfant », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 373.

3. Le roi Frédéric II procéda à une expérience macabre afin de vérifier quelle langue parleraient, spontanément, des enfants qui ne seraient instruits d'aucune. Il fit élever une quarantaine de bébés orphelins ou enlevés à leur mère dès leur naissance. Ceux-ci furent soignés, lavés, nourris, habillés par des nourrices qui avaient pour stricte consigne de ne jamais leur parler, ni de parler elles-mêmes en présence des enfants. Finissant dans un monde sans son, ni voix humaine, ni marque d'affectif, les enfants non seulement ne parlèrent aucune langue mais ils moururent tous avant leur huitième année.

4. LACAN J., *op. cit.*, p. 373

anormale ou de filiation fautive », expose Simone Korff-Sausse dans « le miroir brisé ».⁴ Qu'un enfant soit polyhandicapé, psychiquement malade, ou atteint d'une anomalie génétique, comment cette transmission d'un ordre Autre peut-elle se concevoir ?

...Ou bien comment celle-ci peut-elle être « empêchée », dans la mesure où l'insistance douloureuse d'un réel se fait pressentir quotidiennement ? Dans certaines situations, aussi, la révélation (ou non) du handicap peut produire un effet de sidération dans l'entourage : « Le handicap marque l'enfant du sceau de l'étrangeté et semble frapper ses parents, géniteurs de cette anomalie, de stupeur ».⁵

Et lorsque cet enfant « pas comme les autres » accède au statut d'adulte, comment peut-il, à son tour, investir une fonction parentale, lorsqu'il a lui-même un enfant ?

Parfois, la rencontre avec un service, un professionnel, une équipe pluridisciplinaire ou une institution peut faire tiers dans la dynamique familiale, et ceux-ci peuvent proposer un accompagnement aux parents. Dans ce cas-là, les « éducateurs » auront un rôle fondamental à jouer dans cette transmission car ils auront à intervenir non pas au titre de « substitut parental », ni même en place « d'expert » donneur de conseils mais au titre de relais, de support de cette fonction symbolique. C'est à cet endroit qu'ils peuvent en retirer une légitimité à l'exercice de leur autorité et non en faisant la loi comme peuvent le prétendre certains discours « modernistes ».

Freud posait l'éducation comme une tâche impossible. Finalement, toute « parentalité » n'est-elle pas toujours

4. KORFF-SAUSSSE S., *Le miroir brisé. L'enfant handicapé, sa famille et le psychanalyste*, Calmann-Lévy, 1996.

5. KORFF-SAUSSSE S., *op. cit.*, p. 33

7. Au même titre que *devenir et psychanalyse*.

« empêchée » dans la mesure où elle prend sa source sur du ratage, sur le manque constitutif à la condition humaine ?

Ce nouveau « Carnet » propose une « tribune ouverte » pour recueillir auprès des professionnels, au « un par un », les expériences de chacun autour de ce qu'on pourrait nommer la « parentalité empêchée »... au « un par un », dirions-nous, car à chaque fois il s'agit d'évoquer un parcours personnel, des histoires de vies toutes différentes, car comportant toujours un nouage singulier à l'inconscient...



Un enfant est, d'abord, immergé dans un monde de parole avant même sa connexion au besoin et à l'image. En effet, l'enfant existe bien avant sa conception ; il est parlé par le couple parental et cela suffit à l'introduire dans une dimension symbolique. Mais que penser de la naissance, dans une famille, d'un enfant « handicapé » ? Les parents ne doivent-ils pas commencer par faire le deuil d'un enfant « ordinaire », pour pouvoir accueillir cet être-là avec ses difficultés, son handicap ? Qu'un enfant soit polyhandicapé, psychologiquement malade ou atteint d'une anomalie génétique, comment cette transmission d'un ordre peut-elle se concevoir ? ... Ou bien comment celle-ci peut-elle être « empêchée », dans la mesure où l'insistance douloureuse d'un réel se fait pressentir quotidiennement ? Et lorsque cet enfant « pas comme les autres » accède au statut d'adulte, comment peut-il, à son tour, investir une fonction parentale, lorsqu'il a lui-même un enfant ? Parfois, un service, des professionnels, une institution peuvent faire tiers dans la constellation familiale et proposer un accompagnement à la parentalité. Ce nouveau Carnet propose une « tribune ouverte » pour recueillir, au « un par un », les expériences de chacun autour de ce qu'on pourrait nommer la « parentalité empêchée ». Au « un par un », dirions-nous, car à chaque fois il s'agit d'évoquer un parcours personnel, des histoires de vies toutes différentes, car comportant toujours un naufrage singulier à l'inconscient.

Quand la parentalité est empêchée...

Gaëlle LEGO

N° ISBN 978-2-9534364-4-0
11 €



association
parentel
www.parentel.org